Bac Général SVT + LLCER (Sciences de la vie et de la Terre et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-svt-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Philosophie

Session 2022 • Antilles-Guyane • Remplacement

Code sujet **22-PHGEAG3** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Sujet 1 — Le langage et l’expression de l’expérience vécue
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 2 — La science et la liberté
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 3 — Expliquer un texte de Jean-Jacques Rousseau sur les bouleversements de l’ordre social et la capacité à rester homme face au sort
1 réponses • sujet p. 2–2

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet 1

None points

Le langage et l’expression de l’expérience vécue

Question Sujet 1

Sujet p. 2

> Le langage peut-il exprimer ce que nous vivons ?

Introduction. Une douleur, une joie ou un deuil se vivent d’abord à la première personne : nous en faisons l’expérience, mais autrui ne les éprouve pas à notre place. Pourtant, nous pouvons les nommer, les raconter et tenter de les faire comprendre. Le langage désigne ici les mots et les signes partagés grâce auxquels nous communiquons ; « exprimer » peut signifier rendre une expérience manifeste et intelligible, sans nécessairement la reproduire à l’identique chez celui qui nous écoute. Quant à « ce que nous vivons », il s’agit de notre expérience singulière, faite de sensations, d’émotions et d’événements. La question ne demande donc pas seulement si l’on peut parler de son vécu, mais si les mots peuvent réellement le faire connaître sans le réduire ni le déformer. Le langage paraît d’abord indispensable pour reconnaître et partager l’expérience ; cependant, des mots communs peuvent-ils restituer ce que chacun éprouve de singulier ? Nous verrons que le langage donne une forme au vécu et le rend communicable, mais qu’il ne peut en transmettre toute la singularité ; nous montrerons enfin que cette limite n’abolit pas son pouvoir, car exprimer consiste aussi à élaborer l’expérience.

I. Le langage donne une forme à notre vécu et le rend partageable.

Pour exprimer une expérience, il faut pouvoir la distinguer et la désigner. Les mots fournissent des catégories qui nous aident à reconnaître ce que nous éprouvons. Dire « j’ai peur » peut ainsi faire sortir un état de la confusion : est-ce de la peur, de la colère ou de la surprise ? Le langage ne sert donc pas seulement à transmettre à autrui un sentiment déjà parfaitement défini ; il peut aider celui qui le ressent à l’identifier et à le comprendre. Chercher le mot juste est parfois une manière de découvrir ce que l’on éprouve.

Le langage rend également possible la communication. Raconter une épreuve ne fait pas vivre à l’interlocuteur exactement la même expérience, mais peut lui en faire comprendre le sens. Un récit ordonne les événements, en distingue les étapes et indique ce qui a compté pour la personne qui parle. Une personne qui raconte un déménagement peut faire comprendre non seulement qu’elle a changé de lieu, mais aussi qu’elle a perdu ses repères ou espéré un nouveau départ. Sans les mots, une part importante de l’expérience individuelle resterait inaccessible aux autres.

Le langage paraît donc capable d’exprimer le vécu en le rendant intelligible et communicable. Mais comprendre le récit d’une personne n’est pas vivre à sa place. Le mot « douleur » est partagé et compréhensible, sans faire ressentir à l’auditeur la douleur précise de celui qui souffre. Il faut alors distinguer la communication d’une expérience de sa reproduction : cette distinction révèle les limites de l’expression.

II. Les mots ne restituent pas entièrement la singularité de ce que nous vivons.

Les mots sont généraux et conventionnels, tandis que chaque expérience est singulière. Dire « je suis heureux » ne précise pas ce qui rend heureux, la nuance de cette joie ni la manière particulière dont elle est ressentie. Deux personnes peuvent employer le même mot sans vivre une expérience identique. Le langage risque ainsi de ramener un vécu complexe à une catégorie commune.

Cette difficulté apparaît avec les sensations intenses et les émotions difficiles à expliquer. Une personne peut dire qu’elle a mal sans parvenir à faire comprendre exactement la qualité ou l’intensité de sa douleur. Après un deuil, des formules ordinaires peuvent sembler trop pauvres pour exprimer ce qui a été perdu. Le

FormaV - document d'entraînement non officiel

silence, les gestes ou les larmes peuvent alors paraître plus proches du vécu que des phrases toutes faites. Toutefois, ils ne donnent pas nécessairement accès à tout ce que la personne éprouve : l'expression ne garantit jamais une restitution intégrale.

Une objection s'impose : si les mots ne copient pas parfaitement le vécu, cela ne signifie pas qu'ils n'en expriment rien. Une description n'est pas une reproduction de ce qu'elle décrit. En outre, nous ne savons pas toujours clairement ce que nous ressentons avant d'essayer de le dire. Le langage peut certes manquer l'expérience, mais il peut aussi aider à la préciser. Il faut donc dépasser l'alternative entre copie parfaite et impossibilité totale, et comprendre comment l'expression peut être partielle sans être vaine.

III. Exprimer, ce n'est pas copier : le langage élabore le vécu et permet de le partager.

Le langage peut exprimer une expérience sans en transmettre la totalité : il en sélectionne certains aspects et leur donne une forme. Pour faire comprendre sa peur, une personne peut expliquer ce qu'elle redoutait, décrire les circonstances ou raconter ses réactions. Ces précisions rendent l'expérience plus intelligible que le seul mot « peur ». Les comparaisons, les images et les récits peuvent également renouveler les usages ordinaires des mots lorsque ceux-ci semblent insuffisants. L'expression est ainsi une mise en forme du vécu, non sa duplication.

Cette mise en mots peut aussi modifier notre rapport à notre propre expérience. Écrire après une dispute, par exemple, peut aider à distinguer la colère ressentie sur le moment de la peine ou du sentiment d'injustice qui l'accompagnait. L'expression ne révèle donc pas nécessairement un contenu déjà constitué dans tous ses détails : elle contribue à l'élaborer. Cette transformation n'est pas forcément une trahison ; elle peut rendre le vécu plus clair, à condition de ne pas confondre le récit construit avec l'expérience elle-même.

Enfin, comprendre le vécu d'autrui ne suppose pas de l'éprouver à sa place. Dans une conversation, l'interlocuteur peut poser des questions, reformuler ce qu'il a compris et corriger ses interprétations. Le sens se construit progressivement, sans que les deux personnes deviennent pour autant identiques. Le langage ne supprime pas la distance entre les consciences, mais il permet de la franchir en partie. Son pouvoir est donc réel : il rend l'expérience compréhensible et partageable, même s'il ne la transmet pas intégralement.

Conclusion. Le langage peut exprimer ce que nous vivons parce qu'il nous aide à reconnaître notre expérience, à la clarifier et à la communiquer. Toutefois, des mots généraux ne reproduisent pas la singularité de chaque sensation ou émotion, et comprendre le récit d'autrui n'équivaut pas à vivre ce qu'il a vécu. Il faut donc distinguer expression et copie : le langage ne fait pas passer intégralement une expérience d'une personne à une autre, mais en rend certains aspects intelligibles et partageables. Il exprime le vécu de manière partielle et créatrice, en lui donnant une forme qui peut aussi nous aider à mieux le comprendre.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le langage peut exprimer ce que nous vivons en nous aidant à le reconnaître, à le clarifier et à le communiquer. Mais il ne reproduit pas intégralement la singularité de l'expérience : comprendre le récit d'autrui n'est pas vivre à sa place. Exprimer n'est donc pas copier ; c'est donner au vécu une forme partielle qui le rend intelligible et partageable.

Sujet 2

None points

La science et la liberté

Question Sujet 2

Sujet p. 2

> La science est-elle au service de notre liberté ?

Introduction. La science est une démarche méthodique qui cherche à établir des connaissances vérifiables sur le réel. La liberté peut désigner la possibilité effective d'agir, mais aussi l'autonomie, c'est-à-dire la capacité de se déterminer et de juger par soi-même. Demander si la science est « au service » de notre liberté revient à se demander si elle contribue à nous rendre plus libres, comme un moyen mis au service d'une fin. Or connaître les phénomènes permet souvent de mieux agir sur eux, mais les connaissances et les techniques peuvent aussi servir à surveiller, contraindre ou dominer. De plus, la science peut éclairer les conséquences d'une action sans décider à elle seule si cette action est juste. La science nous libère-t-elle nécessairement, ou son pouvoir peut-il devenir un instrument de contrainte ? Nous verrons d'abord qu'elle accroît notre capacité d'agir et nous affranchit de certaines dépendances. Nous montrerons ensuite qu'elle ne garantit pas l'autonomie et peut être employée à des fins de domination. Enfin, nous examinerons les conditions auxquelles ses usages peuvent réellement servir la liberté.

I. La science peut accroître notre liberté en nous donnant prise sur ce que nous subissons.

Être libre ne signifie pas pouvoir tout faire indépendamment du monde. La liberté effective suppose plutôt de disposer de possibilités réelles d'action. Or l'ignorance nous rend dépendants de circonstances que nous ne comprenons pas : nous ne pouvons ni anticiper certains phénomènes ni limiter leurs effets. En établissant des relations entre les phénomènes, la science permet de prévoir dans une certaine mesure et d'agir en connaissance de cause. La connaissance des microbes, par exemple, a rendu possibles des mesures d'hygiène, des vaccins et des traitements. Elle n'abolit ni la maladie ni les inégalités d'accès aux soins, mais elle augmente les moyens dont les individus et les sociétés disposent pour préserver la santé.

La science peut également contribuer à l'émancipation intellectuelle. Une affirmation étayée par des méthodes, des preuves et des vérifications n'a pas à être acceptée seulement en raison du prestige de celui qui la soutient. Les démarches scientifiques peuvent ainsi aider à distinguer une explication examinée d'une rumeur ou d'un préjugé. Dans le *Novum Organum*, Francis Bacon associe le savoir à la puissance humaine : comprendre les processus naturels rend possible une intervention sur eux. Ce pouvoir n'est pas à lui seul la liberté, mais il peut l'accroître en élargissant les choix et les actions accessibles. Ainsi, une prévision météorologique peut aider à organiser un déplacement ou à prendre des précautions face à un danger.

La science peut donc réduire certaines dépendances envers la nature et l'ignorance. Elle accroît notre pouvoir d'agir, dimension importante de la liberté effective. Cependant, pouvoir agir davantage ne signifie pas nécessairement être plus libre : il faut encore se demander qui possède ce pouvoir et à quelles fins il est employé.

II. Le savoir scientifique peut aussi devenir un instrument de domination.

Une connaissance qui permet d'agir sur le monde peut servir des objectifs opposés. Les techniques rendues possibles par les sciences peuvent soigner, mais aussi surveiller, contraindre ou détruire. Les outils numériques facilitent la communication et l'accès à certains services ; la collecte et le traitement de données peuvent aussi permettre de suivre des comportements et d'établir des profils, parfois sans que les personnes comprennent ou maîtrisent l'usage de leurs informations. Le progrès des moyens ne garantit donc pas que chacun gagne en liberté : il peut accroître le pouvoir de certains sur d'autres.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Il faut distinguer la production des connaissances scientifiques de leurs applications et des décisions qui les orientent. La science peut établir des faits ou évaluer les conséquences probables d'une action ; elle ne détermine pas à elle seule ce qu'il est moralement juste ou politiquement souhaitable de faire. Savoir qu'une technique est réalisable ne suffit pas à justifier son emploi. Un moyen efficace n'est pas nécessairement un moyen légitime. Confondre progrès scientifique et progrès moral reviendrait à supposer que tout accroissement de puissance est un gain de liberté, alors qu'il peut aussi renforcer une domination.

La dépendance peut enfin être intellectuelle et politique. Si les citoyens délèguent entièrement leur jugement aux experts, sans pouvoir comprendre les raisons des décisions qui les concernent ni discuter des objectifs poursuivis, le savoir risque de devenir une autorité incontrôlable. Il ne s'agit pas de nier la compétence des scientifiques : leur travail est essentiel pour éclairer les faits et les conséquences envisageables. Mais décider des fins collectives et répartir les risques et les bénéfices engage aussi un débat démocratique. La science ne garantit donc pas, par elle-même, l'autonomie des individus et des citoyens. Faut-il pour autant la considérer comme étrangère à la liberté ? Ce serait oublier que ses effets dépendent aussi des usages que les sociétés choisissent et encadrent.

III. La science sert la liberté lorsque ses usages sont soumis à la critique et à des règles communes.

Dire que la science est au service de la liberté ne signifie pas qu'elle rend automatiquement les êtres humains libres. Il faut distinguer la recherche de connaissances, qui vise à établir ce qui est vérifiable, des usages que l'on fait de ces connaissances. Ces usages doivent être évalués en fonction de leurs conséquences, des droits des personnes et des rapports de pouvoir qu'ils instaurent. Des règles de protection des données, par exemple, peuvent limiter certaines formes de surveillance et contribuer à préserver la vie privée. De même, si les bénéfices des découvertes restent réservés à une minorité, le savoir risque de creuser les inégalités plutôt que d'élargir la liberté de tous.

Le contrôle démocratique ne signifie pas que les résultats scientifiques devraient être décidés par un vote. Il signifie que les choix collectifs concernant les applications, les risques acceptables et les finalités doivent pouvoir être discutés. Les spécialistes peuvent éclairer le débat sans se substituer à la délibération politique. La liberté suppose que les personnes concernées puissent connaître les raisons des décisions, en examiner les conséquences et contester les usages qui menacent leurs droits. Elle demande aussi un esprit critique : il ne s'agit ni de rejeter sans examen les connaissances établies, ni d'accepter aveuglément toute application présentée comme inévitable au nom de la science.

La science peut ainsi servir notre liberté à plusieurs conditions : qu'elle rende le réel plus intelligible, que ses applications respectent les personnes, que les bénéfices des connaissances soient accessibles et que les fins poursuivies demeurent discutables collectivement. Elle fournit des moyens et élargit des possibilités ; elle ne choisit pas à notre place les usages justes de ces moyens. On évite ainsi deux erreurs opposées : croire que toute avancée scientifique produit nécessairement de l'émancipation, ou rendre la science responsable de toute domination au seul motif qu'elle procure de nouveaux pouvoirs.

Conclusion. La science peut être au service de notre liberté parce qu'elle réduit certaines dépendances envers l'ignorance et les contraintes naturelles et augmente notre capacité d'agir. Toutefois, elle ne garantit pas cette liberté : ses connaissances et ses applications peuvent aussi servir la surveillance, l'inégalité ou la domination. La réponse est donc conditionnelle. La science sert véritablement la liberté lorsque ses usages sont soumis à la critique, encadrés par des droits et orientés vers des fins que les citoyens peuvent discuter. Elle nous donne des moyens d'agir ; il appartient aux individus et à la collectivité de décider de façon responsable ce qu'ils en font.

RÉPONSE À RETENIR

La science peut servir notre liberté en nous aidant à comprendre le monde et à agir sur certaines contraintes. Mais l'accroissement du savoir et du pouvoir d'action ne garantit pas l'autonomie : les connaissances et les techniques peuvent aussi être utilisées pour surveiller ou dominer. La science est donc au service de la liberté à condition que ses applications respectent les droits, que leurs bénéfices soient accessibles et que leurs finalités puissent être débattues collectivement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet 3

None points

Expliquer un texte de Jean-Jacques Rousseau sur les bouleversements de l'ordre social et la capacité à rester homme face au sort

Question Sujet 3

Sujet p. 2

> Expliquer le texte suivant : « Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables, et qu'il vous est impossible de prévoir ni de prévenir celle qui peut regarder vos enfants. Le Grand[1] devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet : les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempt[2] ? Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. Qui peut vous répondre de ce que vous deviendrez alors ? Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire : il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la Nature, et la Nature ne fait ni princes, ni riches, ni grands Seigneurs. Que fera donc, dans la bassesse, ce Satrape[3] que vous n'avez élevé que pour la grandeur ? Que fera, dans la pauvreté, ce publicain[4] qui ne sait vivre que d'or ? Que fera, dépourvu de tout, ce fastueux imbécile qui ne sait point user de lui-même, et ne met son être que dans qui est étranger à lui ? Heureux celui qui sait quitter alors l'état qui le quitte, et rester homme en dépit du sort ! » Jean-Jacques Rousseau, Émile ou De l'Éducation (1762). Notes : [1] « Grand » : aristocrate de haut rang ; [2] « exempt » : préservé ; [3] « Satrape » : homme puissant et despotique ; [4] « publicain » : homme d'affaires.

Dans cet extrait d'*Émile ou De l'Éducation* (1762), Jean-Jacques Rousseau met en garde contre la confiance accordée à l'ordre social présent. Les rangs et les richesses peuvent sembler durables, mais ils sont établis par les hommes et peuvent donc être bouleversés. La difficulté est alors de savoir ce que devient celui qui perd les avantages sur lesquels il avait fondé toute son existence. Le texte oppose ainsi la fragilité des conditions sociales à la possibilité de « rester homme » malgré le sort. Son raisonnement progresse en trois temps : Rousseau dénonce d'abord l'illusion de stabilité et l'imprévisibilité des bouleversements ; il explique ensuite pourquoi les rangs et les fortunes ne sont pas des caractères naturels ; enfin, il oppose ceux qui ne savent vivre que par leur condition sociale à celui qui sait lui survivre.

Rousseau commence par interpeller ceux qui « se fient à l'ordre actuel de la société ». Le verbe « se fier » suggère qu'ils tiennent pour acquise la stabilité de leur situation. Mais cette confiance est critiquée comme une forme d'insouciance : ils ne songent pas que l'ordre social est « sujet à des révolutions ». Le mot « révolution » désigne ici un bouleversement profond de cet ordre ; Rousseau le présente comme inévitable à terme, sans prétendre que l'on puisse prévoir la forme exacte ou la date de chaque changement. Il précise même qu'il est impossible de « prévoir ni de prévenir » celle qui pourrait toucher les enfants de ses interlocuteurs. L'avertissement porte donc aussi sur la transmission : les parents ne peuvent garantir à leurs enfants la conservation de leur rang ou de leur fortune.

La formule « Le Grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet » rend cette instabilité concrète. Chaque exemple oppose deux positions sociales, et le verbe « devient » fait entendre leur possible renversement. « Grand », au sens précisé par la note, désigne un aristocrate de haut rang ; « sujet » s'oppose ici à monarque. Ces titres et ces conditions ne sont donc pas des propriétés dont leur détenteur serait assuré pour toujours. La question rhétorique qui suit — « les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempt ? » — pousse le lecteur à reconnaître qu'aucune position ne protège absolument contre le changement. Rousseau ajoute qu'ils approchent de « l'état de crise et du siècle des révolutions », puis demande : « Qui peut vous répondre de ce que vous deviendrez alors ? » Il ne prédit pas le destin de chacun : il souligne précisément qu'aucune garantie ne permet de le connaître.

La phrase « Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire » explique cette fragilité. Les institutions, les rangs et les fortunes sont des œuvres humaines ; ils ne possèdent donc pas l'immutabilité de ce que Rousseau rattache à la Nature. Il oppose aux constructions sociales les « caractères ineffaçables

FormaV - document d'entraînement non officiel

que […] imprime la Nature », en affirmant que celle-ci « ne fait ni princes, ni riches, ni grands Seigneurs ». Il ne s'agit pas de prétendre que toutes les différences entre les individus sont inexistantes, mais de comprendre que les titres et la richesse ne sont pas des qualités naturelles qui définiraient définitivement une personne. Ce que la société attribue peut être retiré ; il est donc dangereux de confondre une condition sociale avec l'être même de celui qui l'occupe.

Les questions consacrées au « Satrape », au « publicain » et au « fastueux imbécile » montrent les conséquences d'une telle confusion. Le Satrape, défini par la note comme un homme puissant et despotique, se retrouve « dans la bassesse » après avoir été élevé « pour la grandeur ». Sa formation paraît l'avoir préparé à dominer, non à vivre autrement lorsque le pouvoir disparaît. Le publicain, c'est-à-dire l'homme d'affaires, « ne sait vivre que d'or » : il dépend entièrement de la richesse. Enfin, le « fastueux imbécile » « ne sait point user de lui-même » et « ne met son être que dans qui est étranger à lui » : il fait reposer son identité sur ce qui lui est extérieur, comme le faste, les biens ou les signes de distinction. La répétition de « Que fera… ? » met en relief leur désarroi. La perte de leur condition ne leur retire pas seulement des avantages ; elle révèle qu'ils n'ont pas appris à vivre autrement qu'à travers eux.

La dernière phrase propose une autre manière de faire face au changement : est « heureux celui qui sait quitter alors l'état qui le quitte ». L'« état » désigne ici la condition sociale qui se défait. Savoir la quitter, ce n'est pas nécessairement renoncer d'avance à toute position ou à toute richesse ; c'est ne pas s'accrocher à une condition devenue impossible et ne pas réduire son existence à elle. La formule oppose donc la perte extérieure à ce qui peut être conservé : « rester homme en dépit du sort ». Il ne faut pas comprendre cette expression comme la promesse que la volonté suffirait à supprimer les effets matériels d'une pauvreté ou d'un bouleversement. Elle désigne plutôt la capacité à ne pas laisser le rang perdu abolir toute possibilité de se conduire et de vivre en être humain.

On pourrait objecter que les positions sociales et les biens ne sont pas de simples apparences : ils donnent des moyens d'agir et leur perte peut entraîner de réelles souffrances. Rousseau ne soutient pas que ces conséquences seraient sans importance, ni que l'on pourrait prévenir tout bouleversement par la seule force de caractère. Son propos vise surtout la dépendance totale à l'égard de ces avantages. Dans le cadre d'un ouvrage consacré à l'éducation, l'extrait invite à former un individu qui ne fasse pas de sa place dans la société l'unique fondement de son existence. L'autonomie évoquée ne supprime pas les contraintes extérieures ; elle consiste à ne pas confondre entièrement ce que l'on possède ou représente avec ce que l'on est.

Ainsi, Rousseau critique la croyance en la permanence des hiérarchies et des fortunes, puisqu'elles sont des œuvres humaines exposées au changement. Les trois figures déchues montrent qu'une chute devient particulièrement déstabilisante lorsque l'on n'a appris à vivre que par le pouvoir, l'or ou le faste. La leçon finale est une leçon d'éducation et de conduite de soi : savoir ne pas réduire son être à sa condition sociale permet, lorsque celle-ci disparaît, de préserver sa capacité à vivre et à « rester homme en dépit du sort ».

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rousseau montre que les rangs et les richesses sont des constructions humaines susceptibles d'être bouleversées, sans que chacun puisse prévoir ni empêcher ces changements. Celui qui a fait de son pouvoir, de son or ou de son faste toute son identité risque alors de ne plus savoir vivre. À l'inverse, savoir « quitter […] l'état qui le quitte », c'est ne pas confondre son être avec sa condition sociale et préserver sa capacité à vivre malgré l'adversité. Le texte défend ainsi une éducation à l'autonomie : le sort peut retirer des avantages extérieurs, mais l'homme peut apprendre à ne pas y réduire ce qu'il est.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/philosophie-2022-antilles-guyane-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.